



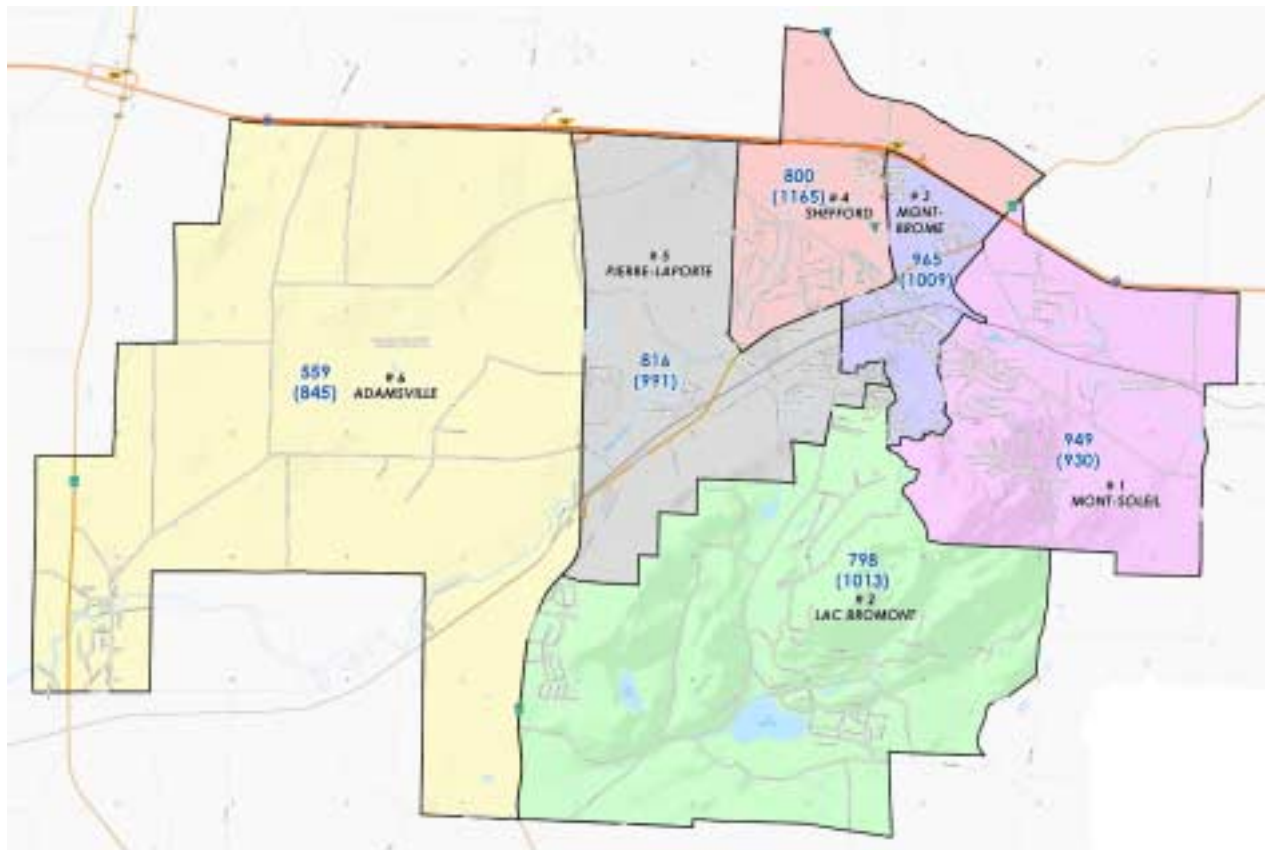
AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 997-2012 concernant la division du territoire de la municipalité de Bromont en six (6) districts électoraux

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, à tous les électeurs de la municipalité de Bromont :

Qu'à sa séance du 6 août 2012, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 997-2012 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 950-2008 » ;

Que tel que l'indique son titre, ledit projet de règlement divise le territoire de la municipalité de Bromont en six (6) districts électoraux, chacun représenté par un conseiller municipal, et délimite ces districts de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socio-économique. Plus précisément, les districts électoraux se délimitent tel que montré à la carte ci-jointe :



Avis est également donné que ce projet de règlement ainsi que son annexe sont disponibles à des fins de consultation, au bureau du soussigné situé à l'hôtel de ville à l'adresse ci-dessous mentionnée, pendant les heures régulières de bureau ainsi que sur le site Internet de la Ville : www.bromont.com;

Que tout électeur, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2), peut, dans les 15 jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition audit projet de règlement, cette opposition devant être adressée comme suit :

À l'attention de Richard Joyal, greffier par intérim
88, boulevard de Bromont
Bromont, Québec J2L 1A1

Avis est de plus donné, conformément à l'article 18 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2) que le Conseil tiendra une assemblée publique pour entendre les personnes présentes sur le projet de règlement, si le nombre d'oppositions reçues dans le délai fixé est égal ou supérieur à 100 électeurs.

Donné à Bromont, ce 15^e jour d'août 2012.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A., OMA